

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

15 OCTOBRE 2013

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE
INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
ADOPTÉ À NEW YORK LE 10 DÉCEMBRE 2008⁽¹⁾

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT,
DE L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES
PAR M. SÉBASTIAN PIRLOT.

(1) Voir Doc. n°547 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du Ministre-Président	3
2	Discussion	3
3	Votes	3

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, contrôle des Communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné, au cours de sa réunion du 15 octobre 2013 (2) le projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté à New York le 10 décembre 2008.

1 Exposé du Ministre-Président

M. le Ministre-Président a l'honneur de soumettre à l'approbation de notre Commission le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Ce Protocole constitue un instrument juridique international additionnel à ce Pacte.

Un Pacte que la Belgique a ratifié en avril 1983 et qui se veut le corollaire économique, social et culturel du Pacte international sur les droits civils et politiques.

Et ce, en partant du principe que les droits civils et politiques ne pourront se réaliser que si les besoins humains fondamentaux des populations sont satisfaits.

On pense bien évidemment et notamment à l'accès à l'eau, à l'alimentation, au logement ou à l'éducation.

Ce Pacte définit ainsi les principaux droits économiques, sociaux et culturels à promouvoir et à respecter par les Etats parties qui l'ont ratifié.

Ils sont, à ce jour, au nombre de 160.

Afin de mettre en place un mécanisme de surveillance de son application, un Comité d'experts a été créé par le Comité économique et social des Nations-Unies.

Il s'agit du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

Ce Comité DESC est chargé d'exercer un contrôle international et indépendant sur les engagements souscrits par les Etats parties.

Ce mécanisme de surveillance s'est, cependant, révélé insuffisamment efficace pour assurer une protection et un respect de ces droits.

C'est la raison d'être de ce Protocole qui vient compléter ce mécanisme.

La Belgique a toujours fait de la promotion de ces droits un axe essentiel de sa politique étrangère et a suivi de près l'ensemble des travaux qui ont mené à l'élaboration de ce Protocole.

Sur le plan interne belge, les dispositions de cet accord relèvent de la compétence fédérale mais aussi, dans certains domaines, des compétences des Régions et des Communautés.

Raison pour laquelle le Ministre-Président a l'honneur de présenter ce Protocole facultatif à l'assentiment de notre Assemblée.

2 Discussion

Ce texte n'appelle pas de commentaire.

3 Votes

Les articles 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité des douze membres présents.

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

Confiance est faite au rapporteur et au président pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

Sébastien PIRLOT

Béa DIALLO

(2) Présents :

M.Diallo (Président), M.Hutchinson, M.Maene, M.Pirlot, M.Tomas, Mme Barzin, M. Destexhe, M. Kubla, M. Defossé, M. Rein-kin, Mme Saenen, M. Gadenne, M. de Lamotte, M. du Bus de Warnaffe

Assistaient également à la réunion :

Mme de Grootte, membre du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Dive, collaboratrice au Cabinet du Ministre-Président

M. Bertrand, médiateur

M. Van Peteghem, Lienard et Bertrand, conseillers auprès du médiateur

M. De Primis, expert du groupe PS

M. Bosson, expert du groupe MR

Mme Vivier, experte du groupe MR

Mme Bernard, experte du groupe cdH